

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 80 (1953)
Heft: 2

Artikel: La boîte aux lettres des abonnés
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-228452>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La BOITE AUX LETTRES des abonnés

Nous avons reçu la lettre suivante de Vallorbe :

Monsieur le Rédacteur,

Puis-je ajouter quelques lignes à la correspondance parue dans le dernier numéro ?

Elevée à Vuarrens, au cœur du Gros-de-Vaud, j'ai souvent entendu dans mon enfance le mot « repoussenion ». Le mot « marendon » n'était pas employé, mais le mot « goûtâ » signifiait le dîner et « petit-goûtâ » le repas de quatre heures. Un pique-assiette était un « tsertse-goûtâ ».

J'ai appris le patois (bien oublié depuis) dès mes premières années avec mon grand-père, né en 1820, aussi le Conteure m'est-il infiniment précieux, d'autant plus qu'étant presque impotente, je ne puis me joindre aux réunions des patoisans, ce que je déplore profondément.

Mme Marg. Glardon-De Riaz

AVIS A TOUS CEUX QUI ECRIVENT LE PATOIS

Pour notre » Page vaudoise », nous aimerais inaugurer une courte rubrique : *A propos de tout et de rien*, dans laquelle l'un ou l'autre de nos amis et abonnés communiquerait, *en patois*, ses impressions touchant à une manifestation, un événement du mois, cela dans le langage simple, direct et savoureux de nos pères.

Les patoisans se doivent de témoigner que le vieux langage se prête à deviser non seulement sur les choses d'autrefois, mais aussi sur celles d'aujourd'hui.

A qui la plume. Mais très court, s. v. pl.

MOTS CROISÉS

Résultats du concours de septembre

Les concurrents qui s'adonnent avec passion au Jeu de mots croisés du *Nouveau Conteure* sont de plus en plus nombreux et les félicitations à leur auteur, M. Elophe, sont unanimes à souligner l'esprit des définitions...

Une « mots-croisiste » de Begnins écrit : *Des mots croisés comme ça, ça vaut ! Ça met en joie toute une famille. Tant mieux !*

Merci Mme Francken-Fiaux !

Et en avant... le quatrain de Mme Matter-Estoppey :

Quelqu'un m'a déclaré : « Rimailler, c'est très drôle,

*Mais de rimailler trop, on est malavisé,
Car, au Conteure vaudois, notre tout premier frôle*

Est de mener à chef ces fameux mots-croisés.

Les erreurs ont été peu nombreuses cette fois-ci et c'est du tirage au sort que sont sortis les douze lauréats suivants :

M. Albert Chesseix, Lausanne.

M. Ernest Aubert, Le Solliat, Vallée de Joux.

Mme L. Francken-Fiaux, Begnins.

Mme Jane Paillard, Lausanne.

Mme Marie Conod, Villars-sous-Yens.

M. R. Gross, Lausanne.

Mme Sophie Perroud-Morier, Buchillon.

M. H. Gruaz, 189, rue Ordener, Paris 18e.

Mme A. Michaud, Orbe.

M. Durniat, Lausanne.

Mme R. Corbaz, Prilly.

M. Louis Bolomey, Orzens.

Nous rappelons que les abonnements transmissibles ne peuvent être adressés au concurrent lui-même, nos concours n'étant ouverts qu'aux abonnés.

D'autre part, les lauréats gagnants de nos concours et qui ont droit à un abonnement transmissible, voudront bien avertir la personne de leur choix qu'ils abonnent pour une année, certaines d'entre elles refusant le *Conteure* après l'envoi de un ou deux numéros.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 31 octobre, une « grille » conforme à la « grille originale » à l'*Imprimerie Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne.*

rms.